IVRY

NL/SS

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

RUE LENINE (R.D.154B)

Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

VU l'arrêté municipal du 7 mars 2023 pris dans le cadre d'importants travaux de chauffage urbain entrepris rues Jean-Jacques Rousseau et Lénine par la Société Nouvelle Travaux Publics et Particuliers (S.N.T.P.P.) – 2 rue de la Corneille – 94120 Fontenay-sous-Bois, agissant pour le compte de la SADEV94–31 rue Anatole France – 94306 Vincennes cedex

CONSIDERANT qu'il est judicieux de coupler ces travaux à une intervention de pose de fourreaux d'alimentation électrique réalisée par la même entreprise – Société Nouvelle Travaux Publics et Particuliers (S.N.T.P.P.) – 2 rue de la Corneille – 94120 Fontenay-sous-Bois – agissant également pour le compte de la SADEV94–31 rue Anatole France – 94306 Vincennes cedex et de mettre en place de nouvelles dispositions provisoires touchant la circulation et le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1:

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes rue Lénine <u>au droit des n^{os} 17 à 23</u> à compter du 20 mars 2023 à 8 heures et jusqu'au 31 mars 2023 à 17 heures :

- Neutralisation de la voie de droite à l'avancement du chantier : la circulation se fera la file de gauche restée libre avec limitation de vitesse à 30 km/h
- Neutralisation du stationnement côté impair à l'avancement du chantier.

ARTICLE 2:

PRÉCISE que les dispositions du présent arrêté seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise S.N.T.P.P. chargée des travaux.

ARTICLE 3:

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.



ARTICLE 4:

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- M. le Responsable du Sce Territorial Ouest D.T.V.D. du Conseil Départemental du Val-de-Marne,
- DTSP (voies départementales),
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société Nouvelle Travaux Publics et Particuliers (S.N.T.P.P.) 2 rue de la Corneille 94120 Fontenay-sous-Bois.

FAIT EN MAIRIE, LE

1 4 MAR. 2023

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine Et par délégation Clément Pecqueux Adjoint au Maire

PUBLIE SUR Ivry94.fr LE 15 MAR 2023

Pour extra

Pour extrait certifié conforme au registre des arrêtés municipaux LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE Pour le Maire, la Responsable du service Déplacements Stationnement Direction Espaces Publics

Nathalie Leberthon